



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/NIR/1
29 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE NIGÉRIA (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 13	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	14 - 23	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	24 - 44	6
A. Gestion socio-économique et appui en matière de politiques relatives au développement humain durable	28 - 33	7
B. Création d'emplois et moyens d'existence durables	34	8
C. Développement social	35 - 39	8
D. Agriculture et développement rural durables . .	40 - 44	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	45 - 52	10

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE NIGÉRIA (1997-2001)	12
---	----

INTRODUCTION

97-20568 (F) 110897 120897 /...

1. Le quatrième programme du Nigéria a porté sur la période allant de janvier 1992 à décembre 1996. La phase préparatoire du premier cadre de coopération a consisté à élaborer une note de stratégie et une note consultative. La première décrit les objectifs à long terme du pays en matière de développement humain durable, tandis que la seconde reflète les stratégies et programmes appropriés du PNUD visant à soutenir la réalisation de ces objectifs.

2. Le cadre de coopération est une initiative que le Gouvernement a prise en collaboration étroite avec le PNUD et les organismes des Nations Unies. Il expose dans leurs grandes lignes les principaux domaines d'action et aspects d'une stratégie de coopération concertée en matière d'utilisation des ressources et des services fournis par le PNUD, l'accent étant mis sur les besoins du pays tels qu'ils ont été identifiés au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local. Il prend aussi en compte le rôle des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes communautaires et du secteur privé structuré.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Du fait de sa dimension, une superficie d'environ 924 000 kilomètres carrés peuplée d'une centaine de millions d'habitants et de l'abondance de ses ressources naturelles, le Nigéria joue un grand rôle économique en Afrique subsaharienne. Durant les 40 dernières années, le Gouvernement a fait des efforts méritoires en vue d'améliorer le bien-être de la population, en appliquant un large éventail de réformes et de programmes d'ajustement dans les domaines social, économique, institutionnel et politique. De nombreuses mesures d'ordre macro-économique ont été prises dans le but de réduire l'inflation, de relâcher la pression sur le secteur des échanges, de faire baisser le chômage, d'augmenter les réserves, de parvenir à des taux de change relativement stables et d'atteindre une croissance économique globale. Des programmes multisectoriels spécifiques, tels que celui qui a donné lieu à la création de la Direction de l'alimentation, des routes et de l'infrastructure rurale, ont été mis en place afin d'accélérer le développement des zones rurales.

4. Cependant, malgré ces efforts, le Gouvernement est préoccupé par la situation socio-économique qui semble, selon la plupart des indicateurs, enregistrer une certaine détérioration depuis 1980. Ainsi, le produit national brut (PNB) par habitant, qui atteignait près de 1 000 dollars en 1980, n'était plus que de 260 dollars en 1995, tandis que la consommation et le revenu réels par habitant n'étaient respectivement que de 120 et 140 dollars aux prix courants du marché, le taux d'inflation se situant à deux chiffres.

5. Cette tendance présente un aspect inquiétant : en effet, si le produit intérieur brut (PIB) a récemment enregistré une augmentation de 3 %, les données publiées concernant l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'hygiène et la sécurité alimentaire font apparaître un repli par rapport aux résultats records des années 80. En comparaison avec le reste de la région, le taux d'analphabétisme jusqu'en 1995 était élevé, atteignant 64 % pour les femmes et 41 % pour les hommes. Le taux brut de scolarisation dans le primaire est de 72 %, mais il n'est que de 20 % dans le secondaire et de 35 % dans l'enseignement supérieur. Seuls 53 % des ménages en zone urbaine et 36 % en

zone rurale ont accès à une eau potable et salubre. Le taux d'accès aux services de santé était estimé à 56,5 % en 1993; l'espérance de vie à la naissance ne dépasse toujours pas 51,9 ans, et des statistiques officielles récentes indiquent que le taux de mortalité infantile est de 114 pour 1 000 enfants nés vivants.

6. Parmi les 174 pays examinés en 1996 pour l'indicateur de développement humain (IDH), le Nigéria occupait la 137e place, avec un chiffre étonnamment bas de 0,40. Il semble qu'une grande part de la population ne bénéficie pas de la richesse créée durant les périodes de reprise économique. Le Gouvernement s'inquiète des récentes statistiques officielles sur la pauvreté, qui indiquent que les personnes extrêmement pauvres constituent environ 36 % de la population, autant que les personnes moyennement pauvres.

7. Le Gouvernement a aussi pris note d'un certain nombre de problèmes écologiques dus à la surexploitation des ressources naturelles par la population à des fins économiques et sociales, qui entraîne la déforestation, la perte de diversité biologique, la pollution et la dégradation des sols.

8. Le Gouvernement est également préoccupé par les faibles résultats obtenus dans le domaine de la promotion de la femme, comme le montrent l'indicateur sexospécifique du développement humain et l'indicateur de l'habilitation des femmes, qui atteignent respectivement 0,38 et 0,198.

9. Au vu de ce qui précède, le Gouvernement a reconnu que pour franchir la frontière séparant le sous-développement du développement, il était nécessaire d'investir énormément dans le potentiel humain de base et le renforcement des moyens de participation (dans les domaines économique, social, politique et professionnel). Concentrant ses projets sur le développement humain durable, le Gouvernement fait appel aux budgets, aux plans à horizon mobile et aux plans prospectifs en tant qu'outils macro-économiques servant à promouvoir un développement centré sur l'être humain. L'objectif du Nigéria est d'arriver, d'ici à 2010, à des progrès économiques notables dans un contexte politique stable et un cadre social harmonieux.

10. Les plans et budgets de développement nationaux sont axés en priorité sur la lutte contre la pauvreté. À cette fin, le Gouvernement a créé en 1995, sous l'égide du Commissariat national au plan, un comité chargé d'élaborer un programme dans ce domaine, auquel participent les ministères, les organismes publics, les institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, les bailleurs d'aide publique au développement (APD) et l'Union européenne. Le Gouvernement a mis en place un programme d'action communautaire de lutte contre la pauvreté, élaboré par le Comité et des projets pilotes ont commencé à être exécutés. Il s'agit de parvenir à un programme qui s'adresse directement aux pauvres et les fasse participer à sa conception et à sa réalisation afin, d'ici à 2010, de ramener à 20 % le taux de pauvreté qui est actuellement de 40 %. Le Gouvernement a pris d'autres initiatives en vue de promouvoir la responsabilité et la transparence, la conduite des affaires publiques et la gestion décentralisée du développement.

11. Étant donné la richesse du pays en ressources humaines et naturelles, le Gouvernement considère que les organismes donateurs doivent avoir pour rôle de

soutenir ses efforts en vue de réaliser pleinement son potentiel de développement et, notamment, de réduire les disparités les plus importantes au niveau du pays et des capacités. Ainsi, on attend des organismes donateurs qu'ils aident le Nigéria à mener à bien son processus de transition politique et à instaurer la démocratie à tous les échelons, notamment en faisant connaître aux électeurs et aux citoyens leurs droits et leurs devoirs.

12. Le Gouvernement accueille avec satisfaction les contributions du système des Nations Unies pour le développement, en particulier du PNUD, au processus de formulation et de définition d'un nouvel objectif national en matière de développement. Il espère aussi que le PNUD mettra à la disposition du récent Comité national pour l'Objectif 2010 les rapports relatifs à l'avancement des études menées à l'instigation du PNUD par les divers États du pays, qui y exposent leur conception du développement en se basant sur la perception et les attentes de la population. Ces éléments viendront s'ajouter aux rapports des études prospectives, consultations, séminaires et ateliers qui seront réalisés sous la responsabilité du PNUD à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement.

13. Le Coordinateur résident s'attachera à harmoniser les activités des organismes des Nations Unies qui appuient les initiatives nationales prises dans les domaines identifiés comme prioritaires. Les organismes et les autres donateurs devront adopter une démarche cohérente à l'égard des problèmes essentiels, tels que la participation des femmes et de la collectivité et harmoniser leurs méthodes afin d'assurer l'efficacité des décaissements, la transparence et la présentation de rapports rendant compte des résultats. Ces tâches auront la priorité absolue.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

14. Les neuf programmes nationaux soutenus par le PNUD dans le cadre du quatrième programme du Nigéria concernaient le développement agricole et rural, l'alphabétisation des masses, la participation des femmes au développement, le secteur urbain non structuré, les petites et moyennes entreprises, le système national de statistique et d'information, la santé, l'environnement et la gestion de l'aide.

15. Durant la période considérée, l'approche-programme et l'exécution nationale ont été privilégiées en ce qui concerne la définition et la réalisation des programmes. Les progrès ont été minimes durant la première moitié de la période en raison du processus d'apprentissage. La mise en place et l'exploitation des apports ont cependant avancé par la suite de façon remarquable. L'examen à mi-parcours d'avril 1995 et, en février 1996, l'examen annuel pour 1995 des programmes bénéficiant d'une aide du PNUD ont montré que les neuf programmes nationaux étaient susceptibles d'avoir un impact positif sur la situation socio-économique et sur les autres domaines prioritaires du Nigéria en matière de développement national. Ces programmes seront regroupés dans le cadre de coopération compte tenu des enseignements tirés de l'élaboration et de l'exécution du quatrième programme du Nigéria. On cherchera à favoriser une mise en oeuvre décentralisée des projets impliquant les ONG, les organismes communautaires et le secteur privé structuré, afin d'en assurer l'exécution et de veiller à ce qu'ils produisent les effets escomptés.

16. D'importants résultats ont été obtenus en ce qui concerne la définition des politiques, le renforcement des capacités, la réalisation des programmes et la mobilisation des ressources.

17. Concertations. En collaboration avec le Gouvernement, les ONG, les organismes communautaires, le secteur privé structuré et les médias, le PNUD a entrepris une série de concertations sur des questions concernant le développement humain durable, la lutte contre la pauvreté, la responsabilité et la transparence, les programmes et stratégies économiques à moyen terme et la planification à long terme. Ces concertations ont permis d'échanger des idées et des informations et de sensibiliser le public à la prise des décisions et d'affiner la conception et l'orientation des politiques afin de faciliter la réalisation des programmes.

18. Renforcement des capacités. Il s'agit là d'un aspect essentiel de l'appui fourni par le PNUD dans le cadre du programme du Nigéria. Chacun des neuf programmes nationaux soutenus par le PNUD a eu un impact important sur le renforcement des capacités nationales en matière de définition, d'élaboration, de gestion, de réalisation, de contrôle et d'évaluation des programmes, notamment en ce qui concerne l'information financière et la tenue de la comptabilité.

19. Réalisation des programmes. L'approche-programme et l'exécution nationale ont été adoptées comme modalités de réalisation des programmes bénéficiant de l'aide des donateurs. Des initiatives ont été prises afin de renforcer les capacités d'exécution nationale et de décentralisation. Du fait de la délégation des pouvoirs et de la décentralisation, la coopération du PNUD s'oriente désormais essentiellement vers les États, les autorités locales et les collectivités, plutôt que vers le pouvoir fédéral. L'accent mis sur le développement au niveau local a jusqu'à présent permis effectivement d'obtenir une plus grande participation des bénéficiaires directs et, par conséquent, d'accroître la viabilité des programmes.

20. Le PNUD a participé à la mise en place d'une structure de gestion destinée à faciliter la réalisation des programmes. Les activités menées aux trois niveaux de gouvernement et à l'échelle communautaire sont coordonnées par des comités. Il s'agit, au niveau fédéral, du Comité national pour la coordination des programmes, du Comité national pour la réalisation et le contrôle des programmes, et des groupes de gestion des programmes. Des institutions comparables existent au niveau des États et au niveau local, à savoir les comités d'État pour la coordination des programmes, les comités d'État pour la réalisation et le contrôle des programmes et les comités locaux pour la coordination des programmes.

21. Étant donné la dimension du pays et la complexité des programmes, le moyen d'exécution le plus efficace consiste à adopter un découpage en six zones, autour desquelles seront regroupés les 36 États et le territoire de la capitale fédérale. Ce nouveau découpage remplace la structure existant au niveau des États : tandis que le Comité national pour la coordination des programmes se consacrera à la gestion et au soutien politique des programmes dans leur ensemble, les différentes zones s'occuperont davantage des problèmes de réalisation.

22. Mobilisation des ressources. Le PNUD a encore renforcé son impact sur le développement humain durable au Nigéria par sa capacité à mobiliser des ressources, en particulier au moyen de la contribution de contrepartie en espèces du gouvernement. Le montant de cette contribution (environ 5,6 millions de dollars) reflète la nouvelle orientation adoptée grâce à laquelle les neuf programmes nationaux du cycle sont en partie financés par les bénéficiaires, ce qui permet d'accroître leur contrôle des programmes et d'assurer la viabilité de ceux-ci.

23. Le montant total de l'aide extérieure attendue de la communauté des donateurs pour le quatrième programme du Nigéria était d'environ 600 millions de dollars. Cependant, excepté le chiffre indicatif de planification s'élevant à 87,6 millions de dollars, les apports de ressources ne se sont pas matérialisés, en raison de l'attitude générale de la communauté des donateurs envers le processus de démocratisation du pays.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

24. Le Gouvernement a désigné la lutte contre la pauvreté comme domaine dans lequel une action déterminée s'impose au cours de la prochaine période de programmation. Il a adopté plusieurs initiatives de lutte contre la pauvreté, tels que le programme Objectif 2010 portant sur des facteurs socio-économiques et politiques, et le Programme d'action communautaire pour la lutte contre la pauvreté. Les activités de coopération du PNUD devraient avoir pour objectif principal d'épauler le Nigéria dans ses efforts pour réduire la pauvreté et renforcer les capacités nationales nécessaires à son autonomie. Le Gouvernement se félicite que la stratégie d'ensemble du PNUD soit axée sur la création et le renforcement des capacités internes nécessaires au développement humain durable, ainsi que sur la participation de la population et la prise en charge du processus de développement par le pays.

25. Les objectifs opérationnels du PNUD devraient toucher aux domaines suivants : renforcement de capacités déterminées et appui à l'élaboration des politiques macro-économiques grâce à des activités de promotion; gestion de la coopération au développement; gestion des affaires publiques et exécution nationale; adoption de programmes intégrés de lutte contre la pauvreté dans certaines collectivités et création d'emplois.

26. Le Gouvernement souscrit à la proposition figurant dans la note consultative, tendant à ce que les neuf programmes du quatrième programme du Nigéria soient regroupés en quatre programmes multisectoriels et restent axés sur le développement humain durable, l'objectif principal étant la lutte contre la pauvreté. Les quatre programmes sont conformes aux priorités et programmes qui sous-tendent la stratégie de développement du pays et devraient améliorer la coordination et l'harmonisation des activités de coopération au développement menées par le PNUD. Ils portent sur les domaines suivants : a) gestion socio-économique et appui en matière de politiques relatives au développement humain durable; b) création d'emplois et moyens d'existence durables; c) développement social; et d) agriculture et développement rural durables.

27. Les activités d'appui menées au titre des quatre programmes seront de deux ordres : appui en matière de politiques et appui aux programmes. L'appui en

matière de politiques aura pour but d'affiner les instruments de gestion et de politique afin de favoriser le développement centré sur l'homme. Quant à l'appui aux programmes, il portera sur la création d'emplois, les moyens d'existence durables, le développement social, l'agriculture et le développement rural durables.

A. Gestion socio-économique et appui en matière de politiques relatives au développement humain durable

28. L'appui fourni au Gouvernement dans ce domaine sera axé sur les cinq secteurs suivants : a) appui à l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes nationaux; b) gestion de la coopération au développement; c) gestion des affaires publiques; d) renforcement des capacités d'exécution nationale; et e) croissance urbaine et développement durables.

29. Appui à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes nationaux. Les activités d'appui menées dans ce domaine contribueront à rendre les institutions nationales mieux à même d'élaborer des politiques et stratégies nationales dans les domaines social, économique et financier, ainsi qu'en matière de gestion de la dette. Par ailleurs, elles aideront le Gouvernement dans les efforts qu'il mène pour améliorer sa base de données en matière de planification, de contrôle et d'évaluation à tous les niveaux et seront spécifiquement orientées vers divers aspects de la lutte contre la pauvreté.

30. Gestion de la coopération au développement. Le but est de rendre le secteur public mieux à même de gérer les ressources locales et externes et d'améliorer la coordination entre les donateurs afin d'accroître l'efficacité de la coopération au développement.

31. Gestion des affaires publiques. L'objectif est de rendre les institutions nationales mieux à même de soutenir la transition à un régime démocratique fondé sur une bonne gestion des affaires publiques. Les activités seront centrées sur les efforts déployés par le Gouvernement pour resserrer les liens entre politiques rationnelles, direction des affaires publiques et institutions. Les réformes nécessaires seront introduites dans les services publics, en particulier ceux qui ont trait au développement. Des activités d'appui seront également menées dans le but de créer des partenariats efficaces avec la société civile et de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et des organismes communautaires pour leur permettre d'oeuvrer efficacement en faveur du développement centré sur l'homme.

32. Renforcement des capacités d'exécution nationale. Les activités d'appui ont pour but d'aider le Gouvernement à créer les capacités qui sous-tendent l'exécution nationale et l'approche-programme à tous les niveaux. Les capacités existantes en matière de transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés (TOKTEN), de coopération technique entre pays en développement (CTPD) et de services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR), ainsi que celles des Volontaires des Nations Unies, seront développées et mieux mises à profit afin d'améliorer la mise en oeuvre des programmes.

33. Croissance urbaine et développement durables. Le Nigéria est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique subsaharienne, mais les zones urbaines connaissent de graves problèmes, en particulier dans les domaines du logement, de l'infrastructure, des aménagements et de l'emploi. Les activités d'appui seront axées sur le renforcement des capacités de gestion urbaine, le développement des établissements humains, l'infrastructure urbaine et l'amélioration des conditions de vie de la population urbaine grâce à la consolidation du rôle des autorités locales et à la participation maximale des collectivités; elles s'appuieront sur des programmes tels que les programmes d'urbanisation durable du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, ainsi que sur l'utilisation d'indices relatifs à l'urbanisation et au logement.

B. Création d'emplois et moyens d'existence durables

34. Le Gouvernement considère qu'en ce qui concerne la création de revenus et la lutte contre la pauvreté dans les zones tant urbaines que rurales, les programmes centrés sur le secteur informel et les petites et moyennes entreprises sont ceux qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité. Son objectif stratégique, en matière de création d'emplois et de moyens d'existence durables, consiste à mettre en place une économie de marché, à libéraliser les échanges et à créer des possibilités d'investissement afin d'atténuer la pauvreté; la coopération sera donc axée sur les domaines qui présentent le meilleur potentiel à cet égard. Les objectifs principaux demeureront la création d'emplois, l'accès au crédit pour les agents économiques et la pénétration de marchés d'exportation.

C. Développement social

35. Le Gouvernement a conscience du fait qu'il est crucial, pour réduire la pauvreté, d'investir dans des programmes d'éducation et de santé à caractère fonctionnel, et ses objectifs dans le secteur social ont été arrêtés en conséquence. Les activités d'appui seront fondées sur une approche globale et intégrée; elles porteront sur les domaines suivants.

36. Alphabétisation fonctionnelle généralisée. Le Gouvernement se propose d'instituer des programmes qui lui permettront de porter le taux d'alphabétisation fonctionnelle de 60 % à 90 % d'ici à 2010. L'appui du PNUD portera sur l'enseignement non scolaire et l'éducation fonctionnelle intéressant les adultes, en particulier les filles, les femmes, les agriculteurs, les agents économiques du secteur informel et autres membres de la collectivité.

37. Productivité accrue grâce aux soins de santé. Le Gouvernement demandera au PNUD de coopérer étroitement avec des donateurs tels que l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Union européenne, afin d'appuyer les volets de la politique nationale de santé relatifs aux soins primaires pour les pauvres, en particulier les femmes et les enfants. L'aide des donateurs permettra aussi de mettre en place des services de santé dans les villages, de renforcer le système de soins de santé existant au niveau local et d'améliorer l'infrastructure de distribution de l'eau et d'assainissement. Les programmes visant à améliorer le régime alimentaire de la population, à éliminer la dracunculose et à réduire l'incidence de la diarrhée bénéficieront d'un appui

dans certaines collectivités, de même que ceux qui portent sur la création de centres communautaires de formation professionnelle pour la réinsertion des handicapés, ainsi que sur la prévention de l'infection à VIH/sida et la lutte contre sa propagation.

38. Habilitation des femmes. Le Gouvernement élabore actuellement une politique nationale visant à assurer la participation effective des femmes au processus de développement. Les activités d'appui auront pour but de renforcer les institutions gouvernementales et non gouvernementales qui oeuvrent en faveur des femmes pour leur permettre de jouer un rôle actif en matière de sensibilisation et de promouvoir une participation accrue des femmes au processus de développement.

39. Harmonisation des programmes des Nations Unies aux fins d'une lutte ciblée contre la pauvreté : collectivités modèles. Le PNUD collaborera avec d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies pour programmer, dans des collectivités comptant parmi les plus pauvres, des activités communes visant à appuyer l'élaboration de projets de lutte contre la pauvreté à caractère global et intégré.

D. Agriculture et développement rural durables

40. L'agriculture demeure la principale source de revenus de la population nigériane. Il importe donc d'adopter des politiques assurant des moyens d'existence durables aux pauvres des zones rurales et d'élaborer des stratégies qui favorisent l'agriculture et le développement rural durables. Des activités d'appui seront menées dans les domaines suivants.

41. Amélioration de la productivité. L'accent sera mis sur l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce à l'élimination des pertes de produits alimentaires après récolte, au renforcement des services de vulgarisation agricole, à l'adoption de méthodes et techniques appropriées, à la mise en oeuvre de projets d'irrigation à petite échelle, à l'amélioration de l'approvisionnement en facteurs de production et de l'accès au crédit pour les agriculteurs, et à la promotion du rôle du secteur privé dans l'agriculture durable.

42. Création d'infrastructures à forte intensité de main-d'oeuvre. Le Gouvernement sera épaulé dans ses efforts visant à améliorer l'infrastructure et les services sociaux en fournissant une assistance technique pour la remise en état des routes de desserte et des réseaux de transport ruraux nécessaires au secteur agricole et à son développement.

43. Les femmes et l'agriculture. Bien qu'elles prennent en charge une grande partie de la production alimentaire, les femmes continuent de vivre dans la misère. Pour remédier à cette situation, le PNUD aidera le Gouvernement à leur assurer un meilleur accès aux terres cultivables, au crédit et à d'autres services.

44. Gestion des terres et de l'environnement. La dégradation de l'environnement et la pauvreté sont étroitement liées dans les zones rurales. Le Gouvernement aura besoin d'appui pour la mise en oeuvre de ses programmes

concernant la conservation des ressources naturelles et des sols, l'amélioration de la qualité des sols, la maîtrise de l'érosion et des inondations, la lutte contre la sécheresse et la désertification, la gestion des ressources en eau et la fourniture de ressources énergétiques durables ou de substitution.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Exécution et réalisation

45. Le Gouvernement a adopté l'approche-programme et l'exécution nationale comme modalités principales de toutes les activités de coopération technique au Nigéria. Des progrès significatifs ont été réalisés de ce fait, mais d'autres améliorations doivent encore être apportées pour accroître l'efficacité des résultats des programmes et la durabilité. Ces modalités seront également rationalisées dans le cadre de coopération avec le pays afin d'optimiser leur impact. Le Commissariat national au plan sera chargé de coordonner l'ensemble de l'assistance extérieure (multilatérale, bilatérale et régionale) et fera office de centre de liaison des activités de coopération du PNUD dans le pays. Il canaliserá les apports d'aide extérieure et en facilitera la coordination et l'intégration aux fins de la planification du développement national en général et du travail du coordonnateur résident en particulier. Le Gouvernement reconnaît toutefois la nécessité de renforcer encore le Département de la coopération internationale du Commissariat national au plan compte tenu des responsabilités supplémentaires qu'impose l'adoption de l'exécution nationale.

46. Des efforts seront déployés pour veiller à ce que la structure de gestion répartie en six zones n'engendre pas de blocages bureaucratiques ou administratifs (voir par. 21).

47. Conformément aux arrangements relatifs à la gestion de la réalisation des programmes mentionnés au paragraphe 20, le Comité national de coordination des programmes supervisera le cadre de coopération avec le pays tandis que les comités nationaux de réalisation et d'examen des programmes se chargeront de chacun des quatre programmes. Les travaux du Comité national de coordination des programmes seront coordonnés par le Commissariat national au plan et ceux des comités nationaux de réalisation et d'examen de programmes par les organes d'exécution respectifs.

48. Les comités auront pour tâche de superviser la mise en oeuvre décentralisée de tous les programmes, de fournir des directives et des orientations sur les programmes et d'assurer la transparence et la responsabilité au niveau de leur exécution.

B. Examen et suivi

49. On continuera de recourir aux mécanismes existants pour examiner les programmes et prescrire des orientations. Les organismes d'exécution seront tenus de soumettre des rapports annuels d'activité, faisant état des résultats obtenus et des contraintes et perspectives des programmes. Afin d'accroître la responsabilité et la transparence, et en plus des audits annuels indépendants, on continuera d'exécuter sur le terrain les activités de suivi ci-après :

- a) contrôle des systèmes de mise en route; b) contrôle financier; c) contrôle

des apports; d) contrôle des résultats et du renforcement des capacités;
e) contrôle de l'impact et de la durabilité; f) évaluation et audits annuels.

C. Mobilisation des ressources et stratégie

50. La mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser le programme dans le cadre de coopération avec le pays s'appuiera sur le nouveau principe des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (voir annexe). Ce mécanisme renforcé de mise en oeuvre permettra d'assurer qu'environ 50 % des ressources toucheront directement les personnes concernées au niveau local.

51. Les principales autres ressources du PNUD resteront la participation aux coûts et les contributions de contrepartie en espèces du Gouvernement. Le Gouvernement s'attend par ailleurs à continuer de bénéficier de l'appui de mécanismes tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Protocole de Montréal et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Le PNUD facilitera le cas échéant la réaffectation des fonds entre programmes et à l'intérieur d'un même programme en vue d'optimiser l'utilisation des ressources. Il appuiera également la mobilisation des ressources locales par des moyens tels que le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les programmes d'assistance directe aux collectivités des donateurs, des compagnies pétrolières et des organisations philanthropiques.

D. Consultations et coopération avec la communauté des donateurs

52. Des consultations sont en cours entre le Gouvernement et la communauté des donateurs. Des rencontres ont lieu régulièrement tous les trimestres afin de rationaliser et synchroniser les efforts de développement et l'appui technique. Les résultats de ces consultations de très large portée ont permis de renforcer l'accent mis actuellement par le PNUD et les donateurs sur l'appui accordé au Gouvernement afin que ses stratégies et ses plans de lutte contre la pauvreté soient aussi complets, participatifs et pragmatiques que possible.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE NIGÉRIA
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	30 354	
MCARB 1.1.1	41 755	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	66	RSP
AEPP/AST	3 695	
Total partiel	75 870 ^a	
RESSOURCES AUTRES QUE RESSOURCES DE BASE :		
Participation aux coûts du Gouvernement	97	
Fonds pour le développement durable — Protocole de Montréal	830	
Participation aux coûts de tierces parties	—	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	—	
Total partiel	927	
TOTAL GÉNÉRAL	76 797 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; RSP = ressources spéciales au programme.
